

Héliades

Assurances voyages

Page 2 **Europ Assistance**

- Brochure Grèce, îles grecques et Chypre
(*Hiver 2009/2010 et Sélection été 2010*)
Nouvelles Evasions (*Hiver 2009/2010*)

Page 3 **Formulaire de déclaration d'annulation de voyage.**

L'Assurothérapie



La totale sécurité pour bien voyager !

Parce que vous voulez voyager dans les meilleures conditions, nous avons créé avec nos partenaires **Europ Assistance** et **Cabinet Chaubet**, 4 formules d'assurance au meilleur rapport qualité prix.

Pour des vacances réussies, pensez à vous assurer **ASSUROTHÉRAPIE**, c'est rassurant.

ASSUROTHÉRAPIE LIBERTÉ : Idéal pour les vols secs !

Vol inférieur ou égal à 400 €	Vol supérieur à 400 €
individuel 8€	individuel 16€
famille* 24€	famille* 48€

ANNULATION

Remboursement des frais restés à votre charge si vous êtes contraint d'annuler votre voyage pour une **raison médicale vous concernant** ou concernant un **membre de votre famille** (maximum 3 000 € par personne), pour une **raison professionnelle** ou **administrative**.

BAGAGES

En cas de **perte**, de **vol** ou de **destruction** vos bagages sont garantis jusqu'à **750 €** maximum (après une franchise de 50 €)

ASSUROTHÉRAPIE ASSISTANCE-RAPATRIEMENT : L'assurance Indispensable !

Moyens courriers	Longs courriers
individuel 8€	individuel 10€
famille* 24€	famille* 30€

ASSISTANCE-RAPATRIEMENT

Si suite à un **accident**, une **maladie grave** ou une **blessure** votre état nécessite votre rapatriement nous l'organisons et **prenons en charge les frais sans limitation**.

Si nécessaire, nous couvrirons les **frais médicaux** restés à votre charge jusqu'à **30 500 €** en Europe et dans les pays Méditerranéens, et jusqu'à **75 000 €** dans le reste du monde (après franchise de 30 €).

Nous couvrons aussi vos éventuels frais de **secours et recherche** (maximum 1 525 €), **l'avance de caution pénale** (maximum 15 300 €) et vous assistons en cas de vol, perte ou destruction de vos papiers.

ASSUROTHÉRAPIE SÉCURITÉ : Vous méritez le meilleur de l'assurance !

Moyens courriers	Longs courriers
individuel 25€	individuel 35€
famille* 75€	famille* 105€

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

Idem Assurothérapie Assistance avec remboursement des frais médicaux restés à votre charge portés à **75 000 €** pour l'ensemble des destinations.

ANNULATION

Remboursement des frais restés à votre charge en cas d'annulation pour une **raison médicale vous concernant** ou concernant un **membre de votre famille**, pour une **raison professionnelle** ou **administrative** (maximum 3 000 € par personne).

BAGAGES

En cas de **perte**, de **vol** ou de **destruction**, vos bagages sont garantis jusqu'à **1 500 €** (après franchise de 50 € par valise). La **reconstitution de vos papiers** est couverte jusqu'à 155 €.

INTERRUPTION DE SÉJOUR

En cas de retour anticipé pour une raison médicale, nous vous **remboursons les prestations terrestres non utilisées** au prorata temporis (maximum **1 000 € par personne**).

RESPONSABILITÉ CIVILE VOYAGEUR

Nous garantissons votre responsabilité civile à l'étranger à hauteur de **4 500 000 €** maximum.

ASSUROTHÉRAPIE SÉRÉNITÉ : Vous exigez le top de l'assurance !

Moyens courriers	Longs courriers
individuel 41€	individuel 55€
famille* 123€	famille* 165€

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

Idem Assurothérapie Assistance avec remboursement des frais médicaux restés à votre charge portés à **75 000 €** pour l'Europe et les pays Méditerranéens et à **152 500 €** pour le reste du monde.

ANNULATION

Remboursement des frais restés à votre charge en cas d'annulation pour une **raison médicale vous concernant** ou concernant un **membre de votre famille**, pour une **raison professionnelle** ou **administrative** (maximum 3 000 € par personne). Et de manière plus large, si vous êtes empêchés de partir pour **tout événement aléatoire justifié**.

RETARD DE DÉPART

Si vous ratez votre vol, nous vous aidons à partir en prenant en charge le **prix d'un nouveau billet** (avec un maximum de 80 % du coût total du billet initial).

RETARD DE VOL

Si retard supérieur à 4 heures **80 €**.

BAGAGES

En cas de **perte**, de **vol** ou de **destruction**, vos bagages sont garantis jusqu'à **1 500 €** (après franchise de 50 € par valise). La **reconstitution de vos papiers** est couverte jusqu'à 155 €.

INTERRUPTION DE SÉJOUR

En cas de retour anticipé pour une raison médicale, nous vous **remboursons les prestations terrestres non utilisées** au prorata temporis (maximum **2 500 € par personne**).

VOYAGE DE COMPENSATION NOUVEAU

Si vous êtes rapatrié pour une raison médicale, vous bénéficiez d'un **bon d'achat** pour un nouveau voyage Héliades d'un montant équivalent au voyage initial (maximum **1 200 €**), non cumulable avec garantie interruption.

RESPONSABILITÉ CIVILE VOYAGEUR

Garantie avec un maximum de **4 500 000 €**.

GARANTIE STABILITÉ DES PRIX NOUVEAU

Garantie du prix d'achat du voyage en cas d'augmentation de ce prix suite à **variation des taxes** ou du **coût du carburant** dans la limite de **150 € par personne** en moyen courrier et de **250 € par personne** en long courrier (**seuil de déclenchement de 25 €**).

En partenariat avec **Europ Assistance** et le cabinet Chaubet, nous **intégrons à nos contrats une garantie complémentaire** sur les produits Sécurité et Sérénité, afin de répondre aux attentes des voyageurs concernant la grippe H1N1. Cette garantie s'applique pour toute réservation à compter du **15 septembre 2009** et comprend :

- **L'assurance annulation du séjour** en cas de contraction par le client de la grippe H1N1 avant son départ au titre de la garantie « annulation pour maladie ».
 - La couverture des **frais médicaux sur site** en cas de contraction de la grippe H1N1 pendant le voyage.
 - **L'assistance rapatriement** : remboursement des frais d'extension de séjour (80€/j maxi 5 nuits) et du vol retour en cas de contraction de la grippe H1N1, empêchant de prendre le vol initialement prévu.
- Le prix de cette garantie complémentaire est de 7 € par personne et 21 € par famille.

*Père, mère, concubins et enfants à charge.

Garanties souscrites par l'intermédiaire du Cabinet Chaubet auprès d'Europ Assistance sous contrats n°53.789.590V (Liberté), n°53.789.589U (Assistance-Rapatriment), n°53.789.591W (Sérénité), n° 53.789.592 Y (Sérénité). L'extrait des garanties ci-dessus ne présente pas de caractère contractuel, et le détail vous sera remis avec votre livret de voyage, ou sur simple demande à votre Agence. Ces conditions sont applicables à l'ensemble des personnes domiciliées en Europe occidentale, dans les DOM et Polynésie Française.


Cabinet Chaubet Courtage
Expert en assurance voyages
www.cabinet-chaubet.fr

32 RUE ALSACE LORRAINE
31000 TOULOUSE


Héliades


europ
assistance

1 PROMENADE DE LA BONNETTE
93633 GENNEVILLIERS CEDEX

À renvoyer à sinistrevoyage@cabinet-chaubet.fr

DECLARATION D'ANNULATION DE VOYAGE

Nom et prénom :

Adresse :

CP :

Localité :

Tél :

Email (l'adresse permet une gestion plus rapide de votre dossier)

Nom des personnes participant au voyage et lien de parenté avec l'assuré :

S'agit-il d'un groupe dénommé, indiquez le nom de groupe :

Prix du voyage :

Arrhes versés :

Formule d'assurances : LIBERTE (53 789 590 V) SECURITE (53 789 591 W) SERENITE (53789 592 Y)

(entourer la formule souscrite)

Nom de l'organisation du voyage :

Date d'inscription :

Date d'annulation :

Motif de l'annulation :

Date de la première manifestation de la maladie :

Identité de la personne malade, accidentée ou décédée :

Lien de parenté avec l'assuré :

Nature de la maladie :

Durée de l'hospitalisation :

Cette déclaration doit être impérativement transmise au CABINET CHAUBET – SINISTRES VOYAGES – 32 RUE ALSACE LORRAINE BP 90932 31000 TOULOUSE, sinistrevoyage@cabinet-chaubet.fr

Liste des pièces à fournir :

Original de la facture de frais d'annulation établie par HELIADES et **Facture initiale** de la réservation

Certificat médical indiquant **la nature de la maladie accompagné** de l'ordonnance – et/ ou de l'arrêt de travail-et/ou le certificat d'hospitalisation- et/ou le certificat de décès.

Et d'une manière générale, toute pièce officielle susceptible de faire jouer les garanties en faveur du voyageur.

En l'absence de ces documents la compagnie d'assurances ne pourra intervenir.

Cachet Agence obligatoire :

L'assuré certifie exacts les renseignements ci-dessus

Fait à :le :

Signature :